

# SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de VILLESPIY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Maryse LALA-LAFFONT, Maire.

*Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, FONTES Jean-Marc, JESUPRET Suzanne, BAREIL Bruno, DERKAOUI Abdelkader, BAREIL Marc, DEVEYER Nicole*

*Absents excusés : SELARIES Pierre*

*Absents : MM FOURQUET Dominique,*

*Secrétaire de séance : BAREIL Bruno*

*Date de la convocation : 03 décembre*

*Début de séance : 20h30*

---

Madame le maire demande que soit rajoutée à l'ordre du jour la délibération de la création du COPIL en vue de la création de la maison médicalisée de Villepinte.

Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

• **CREATION D'UN COPIL (Comité de Pilotage) AYANT POUR OBJET LA CREATION D'UNE MAISON DE SANTE PLURI-PROFESSIONNELLE SUR LA COMMUNE DE VILLEPINTE**

Monsieur le Maire de la Commune de Villepinte (Aude) a pris contact avec les Maires des communes limitrophes, à savoir : Carlipa, Cenne-Monestiés, Lasbordes, Pexiora et Villespy pour participer à la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) ayant pour objet d'aboutir à la création de la maison de santé pluri-professionnelle dans la commune de Villepinte.

Cette démarche s'inscrit dans un processus initié en avril 2018 et dans le cadre de nombreux contacts pris avec les professionnels de santé du secteur, dont le médecin généraliste, le kinésithérapeute, l'orthophoniste et l'infirmière de Villepinte, le groupement infirmiers de Pexiora. Par ailleurs, d'autres professionnels de santé ont fait connaître leur intérêt à l'égard de l'initiative.

Les demandes de rendez-vous auprès de l'ARS étant restées sans réponse et la Fédération Occitane Roussillon des Maisons de Santé (FORMS) n'ayant donné aucune suite, à ce jour, au contact téléphonique d'août 2018, le Maire de Villepinte a pris l'initiative de solliciter l'appui de ses collègues des communes voisines.

En effet, les administrés des communes limitrophes viennent par nécessité, par proximité et par habitude sur la Commune de Villepinte pour les soins et les médicaments. De plus, la Commune de Villepinte a pris la décision de mettre à disposition un terrain pour l'implantation du bâtiment de la future maison de santé pluri-professionnelle.

Ainsi, le Comité de Pilotage (COPLI) manifeste la volonté politique des élus du nord-ouest du bassin de vie bramais de garantir l'accès à une médecine de qualité pour tous les citoyens quel que soit l'endroit où ils vivent et d'être l'interlocuteur privilégié des instances décisionnelles pour la labellisation et les financements de ce projet.

Le COPIL est la structure décisionnelle de la maîtrise d'ouvrage. Il assurera le lien avec les institutionnels, validera les choix et les étapes essentielles du projet, le suivi de son bon déroulement ainsi que la remontée des informations aux assemblées délibérantes. Tout au long de la démarche, le COPIL s'adjoindra l'expertise d'un Comité technique qui sera chargé d'analyser les options proposées au regard des orientations stratégiques qu'il aura défini avec les partenaires.

Il est proposé la composition du COPIL suivante :

- le maire de Villepinte en tant qu'élu référent du projet et élu dirigeant du COPIL,
- les maires des Communes voisines, à savoir Carlipa, Cenne-Monestiés, Lasbordes, Pexiora, Villespy ou leur représentant,

- la secrétaire générale de Villepinte,
- le médecin généraliste de la Commune de Villepinte, qui sera le professionnel référent du projet co-construit et le référent de l'équipe pluri-professionnelle.

*Voté à l'unanimité*

• **DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET DEPARTEMENTAL**

Madame le Maire indique qu'il est possible de demander une subvention au titre du Conseil Département et Conseil Régional pour le dossier de mise en conformité ERP des bâtiments communaux.

*Le conseil municipal, avoir délibéré :*

*Décide de solliciter une subvention au Conseil Département et Conseil Régional, pour un montant de travaux s'élevant à la somme de 46 790.00 € HT*

- *Autorise Madame le Maire à engager financièrement la commune pour ce projet.*
- *Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour entreprendre les démarches nécessaires et signer tous documents relatifs à ce projet.*

*Voté à l'unanimité*

• **DECISIONS MODIFICATIVES PART POMPES FUNEBRES ET SYADEN**

• **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
022	022				DEPENSES IMPREVUES	-1 224.00
042	6811				AMORTISSEMENTS	1 224.00
20	204158 2	OPFI			BATIMENTS ET INSTALLATIONS	1 224.00
21	21318	14			AUTRES BATIMENTS PUBLI.	-50.00
27	261	OPFI			TITRE DE PARTICIPATION	50.00
					<b>Total</b>	<b>1 224.00</b>

• **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Ventilation	Service	Nature	Montant
040	280418 1	OPFI			AMORTISSEMENT	408.00
040	280415 82	OPFI			AMORTISSEMENTS	408.00
040	280413 2	OPFI			AMORTISSEMENTS	408.00
					<b>Total</b>	<b>1 224.00</b>

*Voté à l'unanimité*

• **QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil débat sur plusieurs sujets.

Villespy,

Le Maire



Fin de séance : 22h20